

2018



L'Orne dans les gorges de Saint-Aubert

Rapport d'activités



Ruisseau du Gué-Blandin

– Organisation et fonctionnement

Le territoire.....	4
Les compétences.....	6

– Bilan des actions menées en 2018

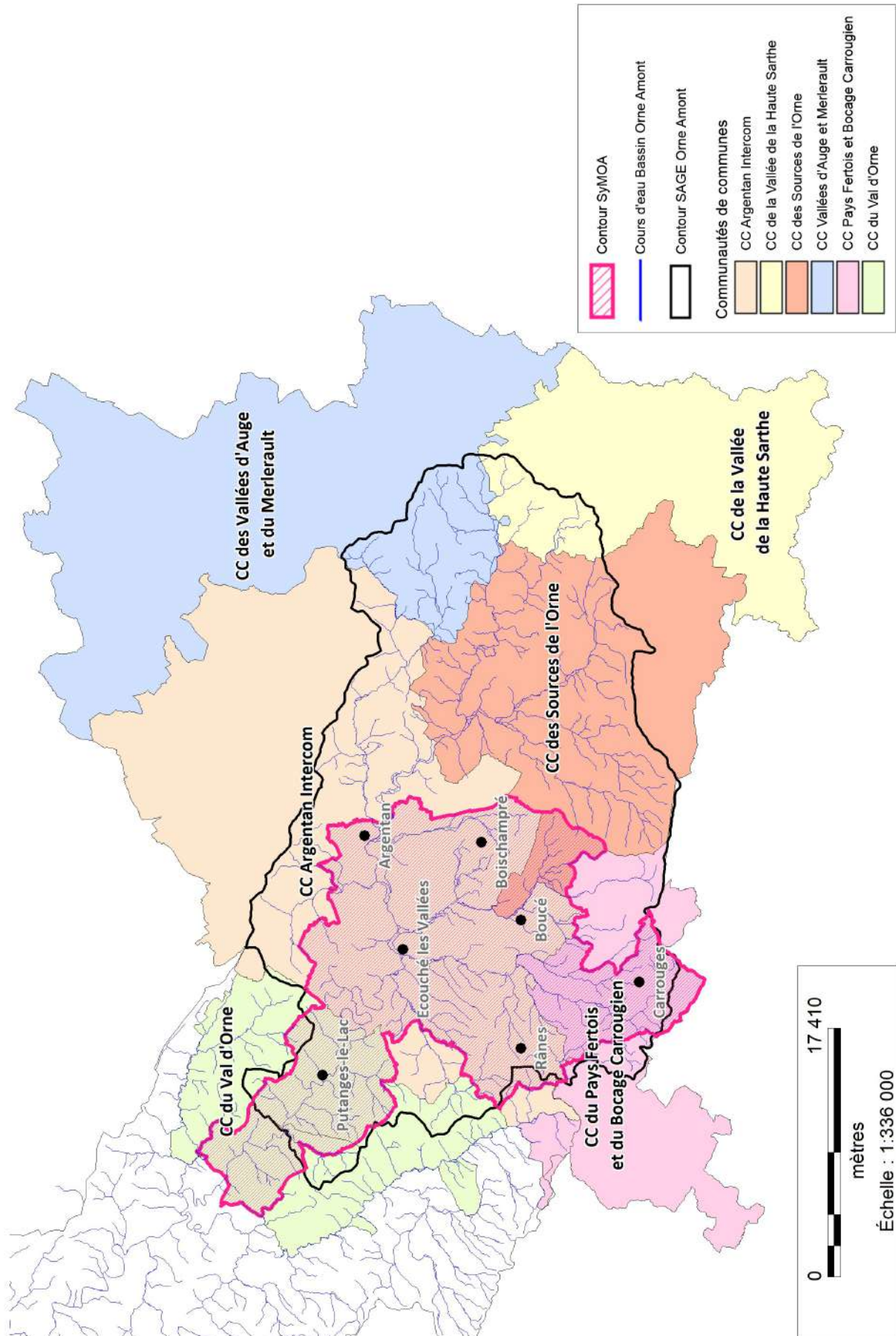
Restauration de la ripisylve.....	7
Lutte contre le piétinement.....	8
Entretien de la ripisylve.....	9
GEMAPI.....	10
Lutte contre les espèces invasives.....	11
Communication.....	12

- Bilan administratif et financier

Le conseil syndical.....	13
Cellule d'animation.....	13
Bilan financier.....	14

– Prévisions 2019

Programmation travaux
Réalisation travaux
Communication
Gouvernance



Le territoire du SyMOA en quelques chiffres

Situation géographique et réseau hydrographique



Territoire de 470 km²



Environ 400 km de cours d'eau



Environ 27 000 habitants



32 communes

Les enjeux sur le bassin versant

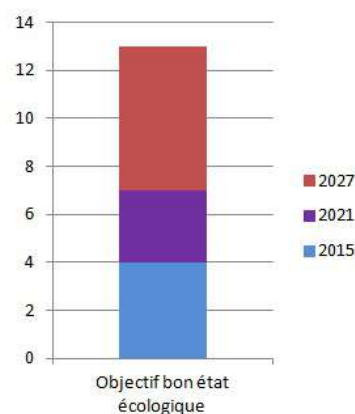
12 masses d'eau cours d'eau sont identifiées sur le territoire du SyMOA.

Avec moins d'un quart de ses masses d'eau en bon état écologique en 2011-2013, l'Orne amont est une unité hydrographique plutôt dégradée. Seules trois masses d'eau sont en bon état écologique : l'Orne en aval de la confluence avec l'Ure, le ruisseau des Landelles, et le ruisseau de Clairefontaine. Le ruisseau de Bel Usse est en état médiocre. Le reste des masses d'eau du territoire est en état moyen.

Les principaux objectifs ciblés sur le territoire dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques sont les suivants :

- Porter des programmes de restauration de cours d'eau
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver les milieux et les espèces

L'objectif principal étant d'atteindre ou ne pas dégrader le bon état écologique en application de la Directive Cadre sur l'Eau sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.



Echéances des objectifs DCE

Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA), créé en 2012 par le regroupement de plusieurs syndicats, se substitue aux collectivités compétentes et aux riverains des cours d'eau pour restaurer et entretenir les cours d'eau d'une partie du bassin versant de l'Orne et ses affluents, notamment dans le but d'atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Adhérents

Depuis le 1er janvier 2018 les adhérents sont des communautés de communes :

- **Argentan Intercom** pour le territoire des communes : d'Argentan, Bois Champré, Fontenai sur Orne, Moulins sur Orne, Sarceaux, Ecouché les Vallées, Avoine, Boucé, Fleuré, Goulet, Joué-du-Plain, Montgaroult, Sentilly, Sevrai, Tanques, Saint Brice sous Rânes, Rânes, Vieux-pont
- **Cdc du Val d'Orne** pour le territoire des communes de : Putanges le Lac, Giel-Courteilles, Ménil-Hermei, Ménil-Gondoin
- **Cdc des sources de l'Orne** pour le territoire des communes de : Francheville et la Bellière
- **Cdc du Pays fertois et du bocage carrougien** pour le territoire des communes de : Carrouges, Chahains, Le Champ de la Pierre, Le Ménil-Scelleur, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Martin- des-Landes, Saint-Martin-L'Aiguillon.

Compétences

Le syndicat exerce ses compétences uniquement dans le cadre de **missions d'Intérêt Général** et définies par l'article L211-7 du code de l'Environnement, et notamment les compétences "GEMA - Gestion des Milieux Aquatiques" (2 et 8 du L211-7).

Ses compétences en 2018 sont les suivantes :



Le territoire et les missions du syndicat seront amenés à évoluer dans les prochaines années, lié à la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux ;
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Lutter contre les dégradations du milieu ;
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

Les interventions sont sélectives et concernent la ripisylve vieillissante et les encombres problématiques.

Elles sont de type :

- Abattage de certains arbres morts, fortement penchés ou malades, inadaptés (peuplier, résineux),
- Enlèvements des embâcles et des arbres en travers obstruant l'écoulement de l'eau, créant une érosion...,
- Elagage de certains arbres afin de rééquilibrer leur port,
- Débroussaillage sélectif, uniquement lorsque cela empiète sur le lit ou gêne l'exécution des travaux.

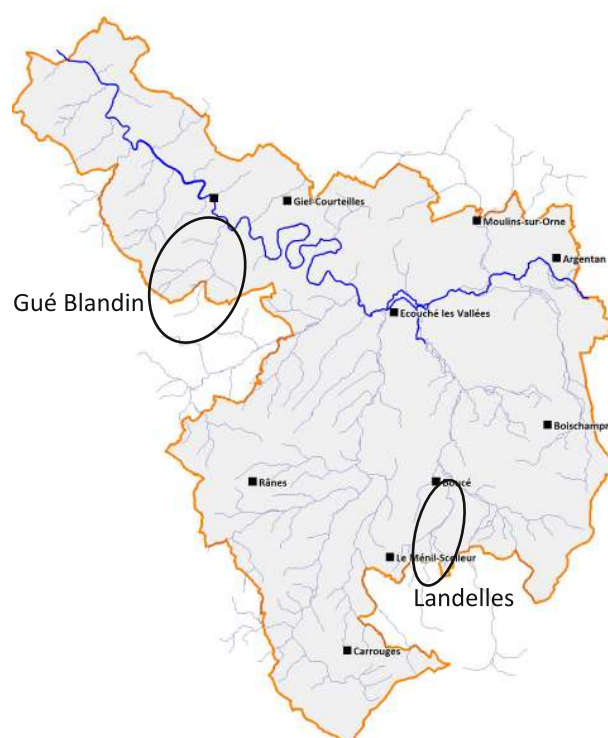


Secteurs concernés :

- Ruisseau des Landelles
- Bassin du Gué Blandin

Les travaux sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau sont terminés.

Coût total = 41 141 € TTC
Financement : 70 % Agence de l'Eau
Seine Normandie,
10 % Région Normandie
Linéaire de berges restauré : 23 km



Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux ;
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Lutter contre les dégradations du milieu ;
- Préserver les habitats intéressants ;
- Protéger les berges de l'érosion.

Pour lutter contre le piétinement des berges et du lit mineur du cours d'eau par le bétail, différents travaux sont réalisés :

- Pose de clôtures (électriques ou barbelés),
- Aménagement de points d'abreuvement (descentes aménagées, ou bacs d'abreuvement),
- Aménagement de points de franchissement pour le bétail et/ou les engins (passages à gué aménagés ou passerelles).



Secteur piétiné avant travaux



Aménagement d'une passerelle

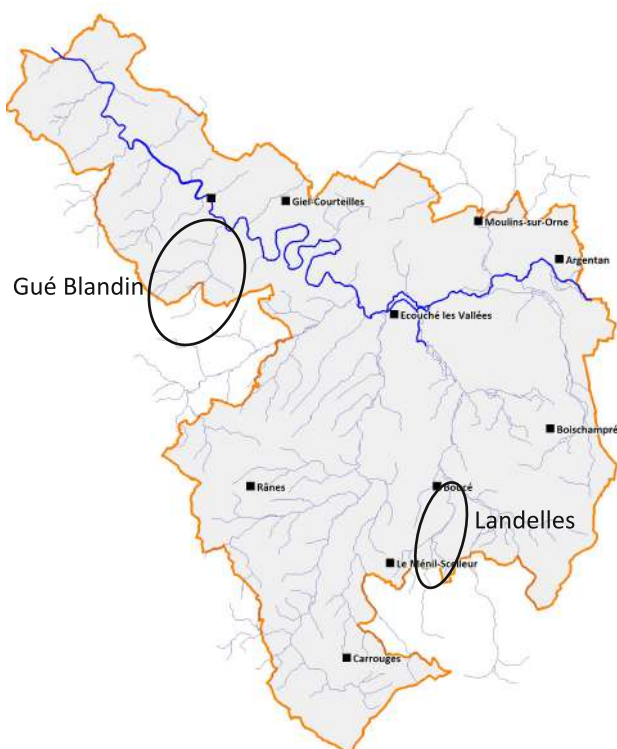


Aménagement d'abreuvoir

Secteurs concernés :

- Ruisseau des Landelles
- Bassin du Gué Blandin

Les travaux sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau sont terminés.



Coût total = 90 827 € TTC
 Financement : 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie, 10 % Région Normandie
 7 km de clôtures, 28 abreuvoirs, 8 passages à gué, 2 passerelles

Un programme de restauration a eu lieu sur le cours principal de l'Orne entre 2009 et 2014. A la suite de ce programme, une phase d'entretien est réalisée, uniquement sur les encombres problématiques de l'Orne.

Objectifs :

- Améliorer les conditions d'écoulement du cours d'eau tout en préservant la diversité des milieux,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

Seuls les encombres naturels (composés de troncs et de branchages) qui s'avèrent perturbants pour le milieu et/ou les usages sont extraits du lit mineur du cours d'eau.

Seuls sont retirés ceux répondant aux critères suivants :

- L'encombre est total ; il va d'une berge à l'autre
- L'érosion des berges induite est incompatible avec l'utilisation du terrain,
- Un colmatage et un dépôt de sédiments trop important est visible à l'amont,
- L'encombre menace un ouvrage d'art,
- La migration des poissons est perturbée,
- L'encombre présente une menace pour la sécurité publique.



Les travaux ont été réalisés à l'automne, en période d'étiage et lorsque les parcelles étaient facilement accessibles avec des engins.

Les encombres retirés étant importants en volume et taille, la plupart du temps une pelle mécanique a été nécessaire pour les sortir de l'eau depuis la berge.



Coût total = 3 964 € TTC
Financement : 40 % Agence de
l'Eau Seine Normandie
7 encombres traités

La mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018 entraîne des modifications dans la gestion des compétences.

Une réflexion a déjà été engagée depuis plusieurs années, et les statuts modifiés en conséquence, mais une évolution était encore nécessaire.

Objectif :

- Harmoniser l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Orne

Contexte :

Le territoire actuel du SyMOA n'englobe pas tout le bassin versant de l'Orne mais présente des exceptions pour certaines communes, qui à l'époque n'avaient pas souhaité/pu adhérer au syndicat.

De plus le Syndicat n'exerce actuellement pas l'intégralité de la compétence GEMAPI qui est obligatoire pour les EPCI depuis le 1er janvier 2018.

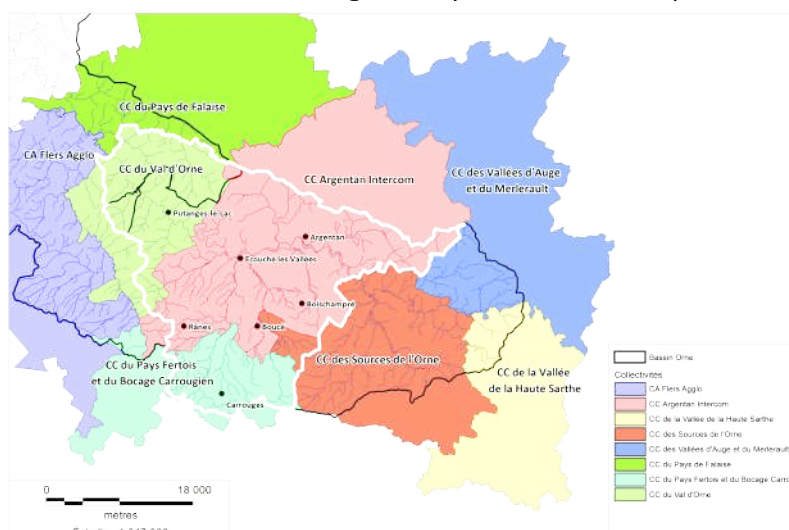
L'année 2018 a été consacrée à la rédaction de nouveaux statuts pour le SyMOA, notamment pour élaborer les contours d'un nouveau territoire, en cohérence avec les périmètres des communautés de communes adhérentes et du bassin de l'Orne.

Déroulement :

Suite à la prise de compétence obligatoire GEMAPI par les communautés de communes au 1er janvier 2018, le périmètre du Syndicat a été modifié pour des raisons de cohérence dans l'exercice de ses missions. La compétence "GEMA" a donc été transférée au SyMOA pour l'intégralité du territoire des communautés de communes situées sur le bassin versant de l'Orne, avec une exception pour la cdc des sources de l'Orne (qui n'adhère au SyMOA que pour la Cance).

Cette modification a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'extension de périmètre le 2 octobre 2018.

Dans un second temps, les statuts ont été modifiés pour prendre en compte les évolutions de périmètre. Les modifications des statuts ont porté notamment sur la composition du comité syndical, sur le mode de calcul de la contribution des collectivités au budget du syndicat, et sur la prise de compétence "PI".



Territoire du SyMOA en 2019

Le contexte :

Plusieurs espèces invasives sont présentes sur le bassin Orne Amont, certaines plus problématiques que d'autres, notamment en termes de santé publique. Le SyMOA a souhaité s'investir dans la lutte contre le développement de ces espèces mais manque de temps et de financement pour mener à bien cette mission.

Depuis 4 ans le SyMOA est partenaire du conservatoire d'espaces naturels de Normandie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives. En 2015, une brigade préventive dédiée aux espèces invasives a été mise en place par le conservatoire.

Un stagiaire de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne avait réalisé un premier inventaire des espèces invasives sur le bassin de l'Orne amont, ce qui avait permis de mettre en évidence la présence de Berce du Caucase sur plusieurs secteurs gérés par le SyMOA.

La berce du Caucase est principalement présente (et connue) le long du ruisseau des Landelles (bassin de la Cance). On retrouve des stations sur environ 2,5 km de cours d'eau, principalement des pieds épars mais également quelques stations plutôt en amont du ruisseau.

Le SyMOA a sollicité la brigade espèces invasives qui est intervenue début juin, fin juillet et mi septembre 2018.



Jeune pied de Berce du Caucase

Secteur concerné :

Ruisseau des Landelles sur les communes de Boucé, St Sauveur de Carrouges, Le Champ de la Pierre, Rânes.

Coûts :

Le Conservatoire des espaces naturels de Normandie a pris en charge le coût des interventions, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Europe (FEADER).



Linéaire total traité pour
le bassin de l'Orne
= 4 000 mètres.

Le SyMOA a été très satisfait du partenariat avec la brigade et de son efficacité sur le terrain. Nous souhaitons que l'opération soit reconduite en 2019.

Site internet : www.symoa.net

Le site internet permet de suivre les actualités du syndicat et de ses partenaires.

Sont à disposition du grand public et des élus :

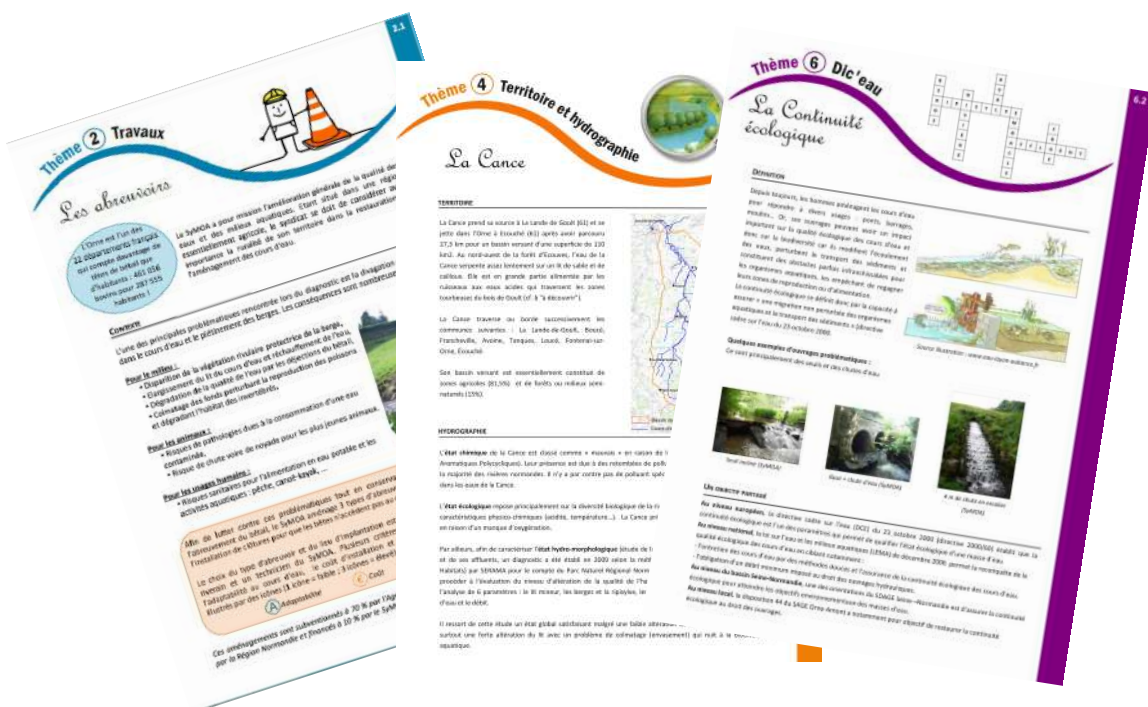
- Des informations sur le fonctionnement du syndicat
- Des informations sur la programmation des travaux
- Des documents à télécharger, tels que les comptes-rendus des conseils syndicaux, les rapports d'activités et des documents techniques.



Classeur à destination des élus

Depuis 2015, un classeur a été réalisé et distribué aux délégués du SyMOA. A but pédagogique, il est divisé en 3 parties :

- Informations générales et pratiques sur le SyMOA : missions principales, contacts, carte du territoire, élus...
- Documents divers distribués lors des réunions, et entre autres les comptes-rendus.
- Fiches d'information sur des thèmes précis et variés. 1 nouvelle fiche a été présentée en conseil syndical en 2018 et insérée dans le classeur : l'Agence Française pour la Biodiversité.



Animations et interventions

- Animation auprès de scolaires - 26 septembre

Intervention auprès d'une classe de 1ère STAV de l'oise lors d'un voyage scolaire. Présentation sur le terrain des travaux réalisés par le SyMOA, et du fonctionnement des syndicats de rivière.

- **Atelier Technique "Aménager, réhabiliter les petites rivières urbaines au service de la biodiversité ordinaire"** - 12 juin 2018 - Argentan : Présentation du SyMOA et de ses actions sur le territoire d'Argentan, auprès d'élus de collectivités Normandes et de techniciens.

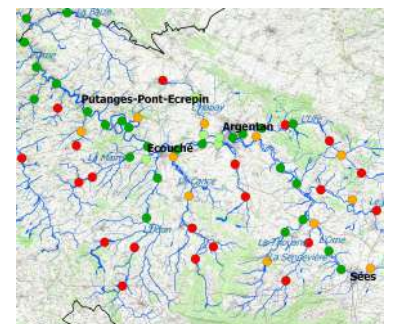
Divers partenariats

- Suivi Loutre sur le bassin de l'Orne

La loutre, espèce considérée comme quasiment disparue de la Normandie, a été redécouverte il y a une quinzaine d'années sur le Bassin de l'Orne.

Un suivi bisannuel de l'espèce est depuis effectué par le CPIE des Collines Normandes. Il consiste à repérer la présence d'indices : empreintes et épreintes (crottes) sur différentes stations définies environ tous les 5 km sur les cours d'eau du bassin de l'Orne.

Le SyMOA est associé à ce suivi. En 2018, deux journées ont été consacrées à la prospection d'indices de présence de la Loutre : sur la Maire, et sur l'Ure.



Points de suivi sur le bassin de l'Orne amont

- Suivi Odonates sur le Bassin de l'Orne

Certaines espèces d'odonates présentes sur le bassin de l'Orne sont protégées, ou à enjeu de conservation fort. C'est le cas de la Cordulie à corps fin et du gompe à crochets notamment. Un suivi annuel est effectué sur ces deux espèces par le CPIE des Collines Normandes. L'étude de ces espèces permet d'affiner la connaissance du fonctionnement de celles-ci et de mieux connaître leurs effectifs sur le bassin de l'Orne.

Le suivi consiste à ramasser les exuvies sur différentes stations de 75 à 150 mètres de long sur les cours d'eau où l'espèce a déjà été observée.

Le SyMOA est associé à ce suivi, dans les gorges de Saint Aubert. En 2018, deux journées ont été consacrées aux ramassages des exuvies sur l'Orne.



Exuvie sur l'Orne

Le Conseil syndical

Le Conseil Syndical est composé de délégués représentant chaque commune et communauté de communes adhérentes au SyMOA. Désignés en fonction de tranches de population, les délégués sont au nombre de 30.

Les conseillers syndicaux se sont réunis 3 fois en 2018 : 14 mars, 28 mars, et 12 septembre.

Le taux de participation moyen des délégués lors des conseils syndicaux a été de 60 %. Le quorum a été atteint pour chaque réunion.



La cellule d'animation

Le Syndicat emploie 3 agents, dont 2 techniciens à temps plein et une secrétaire à temps non complet.

- Technicienne de rivière et coordinatrice du syndicat : Amélie Rak
- Technicien de rivière : Pierre Loridon
- Gestion administrative et comptable (7h / semaine) : Pascale Lefrançois

La mise en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un tableau de bord de suivi des missions des techniciens de rivière a permis de faire le bilan de la répartition des différentes missions sur l'année 2018.

Au cours de l'année, le temps passé sur chaque type de mission se répartit de la sorte (les deux postes de techniciens confondus) :

- Elaboration/suivi/mise à jour du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 25 %
- Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 47 %
- Missions spécifiques diverses (suivi espèces invasives, indicateurs qualité...) = 8 %
- Actions de sensibilisation des usagers à l'environnement = 2 %
- Gestion courante au sein de la structure = 14 %
- Jours de formation = 5 %

Le détail des missions est joint en annexe 2.

Formations/Colloques/Journées techniques suivies en 2018 :

- Formation Sauveteur secouriste du travail / 1 jour, Octobre 2018
- Carrefour des Gestions locales de l'Eau / 2 jours - Rennes, Janvier 2018
- Forum international Samarch Grands migrateurs / 3 jours - Mont Saint Michel, Mai 2018
- Journée des animateurs - Agence l'Eau Seine Normandie / 1 jour - Vire, Juin 2018
- Journée technique CATER Normandie / 1 jour - Manche, Juillet 2018
- Rencontres nationales arbres et haies champêtres / 3 jours - Lannion, Novembre 2018
- Journée technique CATER Normandie / 1 jour - Calvados, Novembre 2018
- Journée techniques Grands migrateurs /1 jour - Sées, Décembre 2018

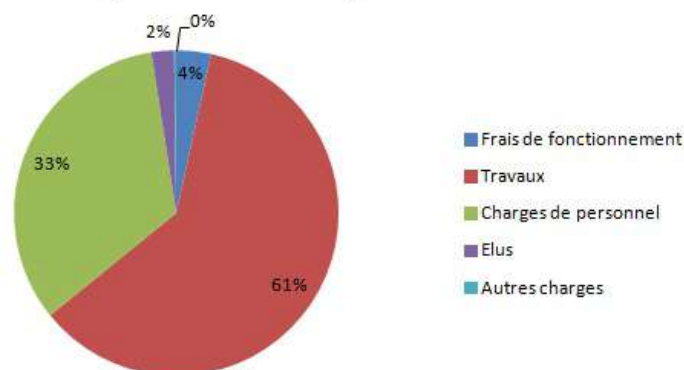
Dépenses et recettes 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	259 156,05	2 634,00
Recettes	314 458,36	2 591,55
Résultat 2018	55 302,31	-42,45
Résultat 2017 reporté	-73 515,04	29 698,75
Résultat de clôture	-18 212,73	29 656,30

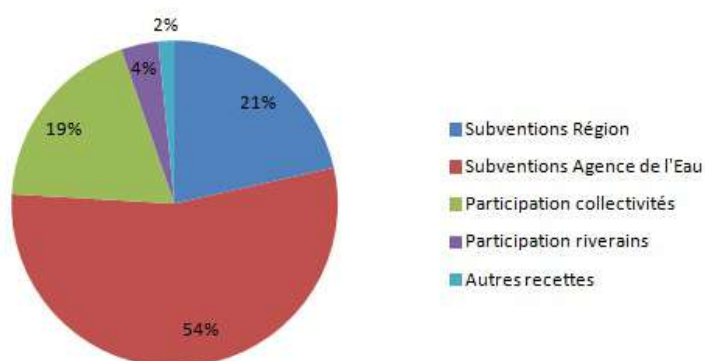
Le résultat 2018 est positif en fonctionnement, mais le résultat de clôture reste négatif au vu de l'important résultat négatif reporté de 2017.

Le résultat négatif de 2017 en fonctionnement s'explique notamment par des subventions de la région et de l'Europe (FEADER) qui n'avaient pas été versées depuis 2015. La situation est en train de se rétablir.

Répartition des dépenses 2018



Répartition des recettes 2018



Prévisions 2019

Réalisation études et travaux

Programme de restauration Orne et affluents – Année 4

La quatrième tranche de restauration sur les affluents se terminera en juillet 2019.

Programme de restauration Orne et affluents – Année 5

La cinquième année du programme de restauration débutera en septembre 2019 par les travaux de restauration de la ripisylve, puis les aménagements d'abreuvoirs, de clôtures et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Programme entretien Orne

Il s'agira d'intervenir sur les encombres problématiques ou dangereux vis-à-vis des activités et ouvrages sur l'Orne.

Continuité écologique - "petite continuité"

Des travaux de restauration de la continuité écologique vont être réalisés sur les petits affluents ayant le plus de potentiel piscicole : suppression de buses, aménagement de points de franchissement...

Continuité écologique - Etude

Une étude de restauration de la continuité écologique au Moulin de Fontenai va être réalisée.

Communication

Site internet www.Symoa.net

Les informations relatives aux travaux en cours et à venir seront mises régulièrement en ligne.

Classeur pédagogique à destination des élus

Le classeur mis en place en 2015 à destination des délégués du SYMOA continuera à être alimenté par diverses fiches tout au long de l'année, et présentées en conseil syndical ainsi que publiées sur le site internet du SYMOA.

Annexe 1 : Coûts des travaux par cours d'eau

Landelles

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration moyenne	ml	4,67	3 373	15 751,91
Restauration lourde	ml	5,52	98	540,96
			TOTAL	25 928,28

LUTTE CONTRE LE PIETINEMENT

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Abreuvoir berge < 1m	Unité	1 006,09	10	10 060,90
Abreuvoir berge > 1m	Unité	1 018,22	2	2 036,44
Clôture 2 rangs de ronce	ml	5,70	1 847	10 527,90
Clôture 3 rangs de ronce	ml	6,67	103	687,01
Passage à gué	Unité	1 939,46	1	1 939,46
Passage à gué simplifié option 2	Unité	1 660,66	1	1 660,66
Clôture électrique 2,5 mm	ml	3,52	920	3 238,40
			TOTAL	30 150,77

Gué Blandin

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Restauration légère	ml	3,31	873	2 889,63
Restauration moyenne	ml	4,67	1484	6 930,28
Restauration lourde	ml	5,52	977	5 393,04
			TOTAL	15 212,95

LUTTE CONTRE LE PIETINEMENT

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
Abreuvoir berge < 1m	Unité	1 006,09	15	15 091,35
Clôture 2 rangs de ronce	ml	5,70	4 375	24 937,50
Clôture électrique 1,8mm	ml	2,91	610	1 775,10
Clôture électrique 2,5mm	Unité	3,52	1 150	4 048,00
Passage à gué simplifié option 2	Unité	1 660,66	4	6 642,64
Passerelle bétail	Unité	2 000,07	2	4 000,14
Passage à gué classique	Unité	1 939,46	2	3 878,92
Bac PEHD 600 litres	Unité	303,04	1	303,04
Passerelle mixte 7 mètres	Unité	8 562,00	1	8 562,00
Clôture 2 rangs de ronce	ml	5,85	50	292,50
			TOTAL	69 531,19

Annexe 2 : Temps de travail cellule d'animation

2018

Nb de postes dans la cellule 2

(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)

NOM DE LA STRUCTURE:		Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents									
		CELLULE		Animateur 1				Animateur 2			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		416,52	jours ETPT	214,44		jours ETPT		202,08		jours ETPT	
Ratio / ETP annuel standard de 220 jours		189%	ETPT en %	97%		ETPT en %		92%		ETPT en %	
		EPTP		EPTP		Répartition du temps passé (jours)		EPTP		Répartition du temps passé (jours)	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain
MISSIONS OBLIGATOIRES											
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		103,72	25%	64,72	30%	54	9,58	39	19%	11,14	27,85
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		55,14	13%	19,43	9%	11	7,29	35,71	18%	10	25,71
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		3,29	1%	0	0%	0	0	3,29	2%	1,14	2,14
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)		45,29	11%	45,29	21%	43	2,29	0	0%	0	0
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		195,36	47%	50,14	23%	28,42	8,29	145,22	72%	53,72	57,14
2.1 - Programmation de travaux		6,15	1%	3,29	2%	2,14	0	2,86	1%	2,86	0
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...) préalable aux travaux		22	5%	19,14	9%	11,14	0	2,86	1%	2,86	0
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		167,21	40%	27,71	13%	15,14	8,29	139,5	69%	48	57,14
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)											
3 - Missions spécifiques.		31,29	8%	24,86	12%	12,14	11	6,43	3%	2,14	4,28
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : programmation de travaux		8,71	2%	6,57	3%	5,71	0,86	2,14	1%	0	2,14
3.2 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : élaboration des documents administratifs /financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...) préalable aux travaux		3,86	1%	3,86	2%	3,29	0	0	0%	0	0
3.3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		14,43	3%	14,43	7%	3,14	10,14	0	0%	0	0
3.4 - Programmation de travaux de reconstitution bocagère (réduction des risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les ressources en eau et les habitats aquatiques)		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.5 - Mise en œuvre et suivi des aménagements d'hydraulique douce (systèmes talus planté + fossé, mares de champs...)		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.6 - Réalisation des travaux de restauration et d'entretien en régie (plantations, boutures, suivi, taille de formation...)		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.7 - Collaboration à la préservation des zones humides riveraines		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.8 - Participation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes		4,29	1%	0	0%	0	0	4,29	2%	2,14	2,14
3.9 - Suivi indicateur de la qualité de l'hydrosystème (inventaires macro-invertébrés, indices truites, recensement des frayères...)		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.10 - Veille à la bonne gestion des passes à poissons validé par l'Agence		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
3.11 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions diffuses		0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0
MISSIONS GENERALES											
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques.		86,15	21%	74,72	35%	60,71	0	11,43	6%	5,72	4,71
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).		9,14	2%	5,57	3%	5,57	0	3,57	2%	0	3,57
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) .		58,15	14%	55,29	26%	43,43	0	2,86	1%	2,86	0
4.3 - Jours de formation des agents.		18,86	5%	13,86	6%	11,71	0	5	2%	2,86	1,14
TOTAL jours ETPT		416,52	189%	214,44	97%	155,27	28,87	202,08	92%	72,72	93,98
Total nombre ETPT-an (1 an = ___ jours ETPT)											

Nombre de jour par an pour 1 ETP =

220

220

220

jours ouvrés 2018 = 216